

Réunion du Comité Provincial Namurois tenue à Tabora le 3 octobre 2019.

SAISON 2019/2020 : P.V. N° 01/ 19-20.

Séance ouverte à 19H00.

Membres présents :

Mmes C. FOLIE, I. PIETQUIN, S. VANCROUTESEN;
MM. F. FREDERIC, L. LIESSENS, P. NOEL, B. VAN KERM, P. WINAND.

Excusé :

MM. J.-C. OGER.

1. Approbation du dernier P.V. :

- Le PV n° 05 du 9/04/2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents du C.P.

2. Secrétariat :

- La province compte 3598 joueurs, 3 joueurs individuels, 4 super division, 65 non joueurs, soit un total de 3670 joueurs. Cela représente une augmentation de 126 unités par rapport à la même période de la saison passée, soit 3,55%. Espérons que cela va se confirmer dans les prochaines semaines.
Cette augmentation semble généralisée sauf dans la province du Luxembourg.
- L'AFTT rencontre de plus en plus de problèmes avec la poste, dans un premier temps avec les transferts et ensuite avec les affiliations. Une solution est à l'étude pour utiliser davantage les confirmations en ligne. La difficulté réside dans l'authentification des affiliés.
- L'AFTT a installé un nouveau module 'Casier du pongiste' qui consiste en un historique des sanctions du joueur.
- Un tutoriel va être rédigé sur le contenu mis à disposition des affiliés dans l'espace personnel.

3. Trésorerie :

- 17 clubs n'ont pas payé leur facture de début de saison dans les délais. La première majoration prévue va être appliquée.

4. Internationaux des jeunes

- Un tour d'horizon des tâches restantes est fait et un état des inscriptions est donné. Une augmentation est constatée, vraisemblablement en raison de la nouvelle formule de compétition.
- Certaines délégations ont appris tardivement le changement et n'ont pu s'inscrire à temps.
- La difficulté de cette nouvelle formule vient que la composition des différents tableaux est différente et le travail de préparation sera plus long.

5. Commission sportive

Coupe

- 10 clubs n'ont pas inscrit d'équipe malgré l'obligation et seront donc sanctionnés de l'amende prévue.
- Il y aura 60 équipes messieurs, plus 4 équipes, et 12 dames, plus 5 équipes par rapport à la saison passée.

Interclubs

- Le nombre d'équipes inscrites a augmenté de 12 unités.
- Suite à la constatation que beaucoup de joueurs connaissent mal les règles du jeu, en cas d'incident, l'une des sanctions serait d'obliger le fautif à suivre les cours d'arbitrage annuels.

Propagande

- Portes ouvertes : Toujours 16 clubs inscrits, aucun nouveau.
- Only Girls : Vu le peu d'intérêt, la formule va être revue pour la prochaine saison. Une piste serait de faire des équipes de joueuses classées et non classées au lieu de non affiliées. Le club de Loyers qui avait postulé pour le local sera prioritaire lors de la prochaine édition. Un appel à candidature pour le comité organisateur sera fait.

6. Commission des vétérans

- Rien à signaler

7. Commission d'arbitrage

- Les contrôles interclubs vont reprendre incessamment.
- Une quinzaine d'inscrits au cours d'arbitre suivront la formation de ce mois.

8. Divers

- Il faudrait éventuellement revoir le tarif des amendes pour envoi tardif des résultats. Une proposition serait de compter le retard par club plutôt que par match.
- Le libellé des amendes sur le site des résultats devrait être plus explicite. Il sera revu.
- La somme à prévoir pour un repas, lors du souper des champions doit être légèrement augmentée car elle est la même depuis plusieurs années.

Afin de ne pas rendre la remise des récompenses trop longue lors de cet événement, il est proposé de ne remettre celles-ci qu'aux joueurs effectivement présents.

Séance levée à 22H50.

SITE INTERNET PROVINCIAL :

www.frbtt-namur.be

Secrétaire,

Ph. WINAND

Président,

L. LIESENS